

Projet éducatif territorial de Chaville

PEdT



Collectivité territoriale: Mairie de Chaville

Nom du correspondant : Stéphane IDOINE
Fonction : Directeur Général Adjoint Education, Enfance, Jeunesse & Sports
Adresse : 1456 av. Roger Salengro 92370 Chaville
Téléphone : 01 41 15 99 51
Adresse électronique : s.idoine@ville-chaville.fr

Sommaire

Préambule	page 2
I/ Périmètre et public du PEdT	page 3
II/ Objectifs pédagogiques de l'action éducative municipale	page 4
III/ Bilan des rythmes scolaires de septembre 2014 à juillet 2018	page 5
IV/ Décret sur l'assouplissement des rythmes scolaires – 27 Juin 2017	page 6
V/ Consultation et concertation	page 6
VI/ Emplois du temps de la semaine à compter du 3 septembre 2018	page 7
VII/ Réorganisation humaine autour des rythmes scolaires	page 8
VIII/ Communication au grand public	page 9
IX/ Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEdT	page 9
X/ Domaines d'activités prévus dans le PEdT	page 11
XI/ Mercredi journée libérée	page 12
XII/ Actions éducatives municipales sur le temps scolaire	page 13

Préambule

La ville de Chaville adopte un projet éducatif municipal pour encadrer et structurer les diverses activités municipales d'accueil des enfants et de la jeunesse. Il exprime une politique éducative volontariste de la municipalité qui entend faire de la commune un acteur à part entière de la sphère éducative.

Le Projet Educatif Territorial a pour objectif d'articuler tous les temps de l'enfant, quel que soit son âge, en tenant compte des ressources locales, complétées éventuellement d'apports extérieurs. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives, dans un souci de cohérence et de continuité.

Le PEdT est issu d'un constat triple et général :

L'Education nationale détient la responsabilité et un rôle premier d'instruction des apprentissages fondamentaux mais ne peut assurer seule la totalité de la mission éducative de l'enfant et du jeune ; c'est une mission et une responsabilité partagée entre les familles, l'Etat, les collectivités territoriales, les associations.

Un déficit éducatif global des enfants et de la jeunesse lié à des évolutions profondes de la société laisse place à de nombreux problèmes d'intégration sociale et dans certains cas à une perte progressive de sens de la notion de citoyenneté.

La commune accueille les enfants et les adolescents hors des temps scolaires avec une fréquence quasi quotidienne et durant des périodes globales considérables :

- pendant les temps « périscolaires » et « extra scolaires » sur la base du volontariat des familles au titre d'activités spécifiques de quelques heures (exemple : Conservatoire).
- au titre d'un accueil général prolongé, les mercredis et/ou durant les vacances scolaires.

La commune a donc la possibilité de mettre à profit ces temps durant lesquels elle a la charge des enfants et adolescents pour tenir un rôle éducatif complémentaire à celui de l'Education nationale.

En ce sens, le PEdT représente un véritable enjeu de société à l'échelle communale et participe directement à l'amélioration du service rendu aux Chavillois.

Le Projet Educatif Territorial de la ville de Chaville doit permettre de comprendre et formaliser le parcours de l'enfant et du jeune au sein de son organisation scolaire, extrascolaire et associative dans le respect des principes de laïcité et d'égalité d'accès et de traitement des enfants.

L'ambition du PEdT est donc de :

- Proposer à chaque enfant et chaque jeune scolarisé dans la Ville un parcours d'activités éducatives variées et de qualité, avant et après le temps scolaire, en complémentarité avec les enseignements scolaires.
- Contribuer à la réussite de chaque enfant et chaque jeune, en lui faisant vivre des expériences individuelles et collectives de réussite, afin de l'aider à construire une estime de soi positive et une confiance en ses possibilités, nécessaires à son épanouissement global et au bon déroulement de son parcours scolaire.

I/ Périmètre et public du PEdT

Territoire concerné : Commune de Chaville

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés

- 3 écoles élémentaires publiques et 5 écoles maternelles publiques
- 1 collège public
- 1 établissement privé sous contrat comprenant des sections maternelles et élémentaires

Effectifs des enfants dans les écoles publiques :

Ecoles publiques	Nombre de classes	Effectifs rentrée 2017
Ecoles maternelles		
Les Jacinthes	4	109
Les Myosotis	6+1GS	172+30
Les Iris	4	110
Le Muguet	6	148
Les Pâquerettes	6	150
Sous total Maternelles	28	719+30
Ecoles élémentaires		
Paul Bert	17 + ULIS	447
Anatole France	15	412
Ferdinand Buisson	13	340
Sous total Elémentaires	41	1 199
TOTAL Ecoles publiques	69	1 948

Nombre d'élèves scolarisés sur la commune de Chaville :

Etablissements publics	
Ecoles Maternelles publiques	749
Ecoles Elémentaires publiques	1 199
Collège publique Jean Moulin	750
Total Etablissements publics	2 698
Etablissements privés sous contrat	
Classes Maternelles St Thomas de Villeneuve	85
Classes Elémentaires St Thomas de Villeneuve	195
Collège St Thomas de Villeneuve	656
Lycée St Thomas de Villeneuve	411
Total Etablissements privés sous contrat	1 347
Total Elèves Maternels	834
Total Elèves Elémentaires	1 394
Total Elèves Collèges	1 406
Total Elèves Lycée	411
Total Elèves scolarisés à Chaville	4 045

Effectifs des enfants dans les Accueils de Loisirs le mercredi après-midi :

	Effectifs 2017-2018	Nbe d'animateurs
Muguet	32	5
Iris	56	8
Jacinthes	40	5
Myosotis	56	8
Pâquerettes	64	9
Anatole France	0	0
Ferdinand Buisson	80	9
Paul Bert	80	9
Fougères	80	8
Total	508	62

NB : les directeurs ALSH ne comptent pas dans les effectifs d'encadrement (lorsque les effectifs dépassent 50 enfants).

Moyens humains en personnel d'animation et d'éducateurs sportifs de la ville :

- Nombre d'animateurs Enfance : **78** dont 30 titulaires
- Nombre de directeurs Enfance : **8** dont 8 BAFD*
- Nombre d'agents Jeunesse : 2 titulaires
- Nombre d'éducateurs sportifs : 4 titulaires

** BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueil collectif de mineur*

II/ Objectifs pédagogiques de l'action éducative municipale

Une recherche d'articulation et d'équilibre entre les temps scolaires et les temps libres est nécessaire dans le respect de la diversité des rythmes de vie, d'apprentissage et des centres d'intérêt de l'enfant. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour l'enfant de découvrir ses talents, ses passions, ses domaines de prédilection et de contribuer ainsi à sa réussite scolaire. A contrario, la fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture et au sport.

Ce projet poursuit des objectifs organisationnels, sociaux, et pédagogiques :

- aider les directeurs des structures et animateurs à donner un sens aux activités proposées et aux actes de la vie ;
- réduire les inégalités entre les enfants dans l'accès à la culture, au sport et au savoir ;
- permettre l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté ;
- permettre l'apprentissage à l'utilisation de son temps libre par une grande diversité d'activités ;

- permettre à l'enfant et au jeune de découvrir ses domaines de prédilection ;
- développer l'inventivité, les aptitudes logiques notamment par la pratique des jeux individuels et collectifs ;
- développer la curiosité et l'esprit scientifique par l'expérimentation ;
- développer l'aptitude à la communication en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- apprendre la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé ;
- développer la sensibilité, la curiosité et la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

III/ Bilan des rythmes scolaires de septembre 2014 à juillet 2018

Suite au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, à la rentrée de septembre 2014, la ville de Chaville avait mis en place un système simple et structuré qui s'appuyait sur les 5 cycles scolaires et sur les groupes classes constitués.

La structure des emplois du temps en élémentaire et en maternelle était différente avec des propositions de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) particuliers pour les élémentaires et pour les maternels.

- L'emploi du temps en maternelle prévoyait 45 minutes de TAP par jour.
- L'emploi du temps en élémentaire prévoyait 1H45 de TAP par semaine.

Lors de l'année scolaire 2015-2016, au sein des Comité de pilotage du PEdT de la ville de Chaville, les directions des écoles et les représentants des fédérations de parents d'élèves ont indiqué que, globalement, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Chaville s'était déroulée dans de bonnes conditions, et en particulier pour le niveau élémentaire où les activités proposées étaient de qualité.

Les membres de la communauté éducative présents à ces réunions ont également relevé que pour le niveau maternel, il était très difficile de mettre en place des activités différentes de celles proposées sur les temps scolaires ou périscolaires. La mise en place d'activités nouvelles et dynamiques sur 45 minutes s'est rapidement avérée délicate pour les enfants des groupes maternels : Temps de mise en place, changement rapide d'intervenants, nécessaire adaptation rapide de l'enfant.

Ainsi, afin d'équilibrer les emplois du temps sur la semaine entre les rythmes maternels et élémentaires, de s'adapter au rythme des plus jeunes enfants et d'aboutir à une meilleure gestion des ressources humaines du service enfance, il a été proposé de placer les TAP pour les écoles maternelles le vendredi de 15h00 à 16h30 pour les 5 écoles de la ville.

Les enquêtes auprès des parents d'élèves et des enseignants ont montré qu'il n'y avait pas un consensus sur cette proposition d'une évolution du rythme hebdomadaire de l'enfant dans les écoles maternelles.

Le rythmes scolaire et périscolaire de la ville de Chaville est donc resté identique depuis la rentrée de septembre 2014/2015, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

IV/ Décret sur l'assouplissement des rythmes scolaires – 27 Juin 2017

Le décret sur l'assouplissement des rythmes scolaires a été publié le 27 juin 2017. Le retour à la semaine de 4 jours sur proposition des conseils d'école, et après validation du DASEN, était donc possible.

La concertation sur les rythmes scolaires des élèves de primaire s'est déroulée de septembre 2017 à février 2018 afin que tous les acteurs du champ éducatif expriment leur avis.

Lors des discussions avec les membres des comités de réflexion sur les rythmes scolaires, le manque d'un bilan scientifique des rythmes scolaires depuis septembre 2014 a été indiqué même si tous s'accordaient à souligner qu'il était extrêmement difficile à mettre en place puisqu'il devrait être national et qu'il aurait dû débiter avec des groupes témoins dès septembre 2014.

Toutefois, un bilan « de terrain » est fait au quotidien par les équipes enseignantes qui fait apparaître que sur la semaine de 4,5 jours, il n'y a pas eu d'améliorations constatées dans les apprentissages, qu'il y a une plus grande difficulté de concentration, de nervosité et de fatigue particulièrement en fin de semaine, et enfin que les absences des élèves sont plus fréquentes le mercredi matin.

V/ Consultation et concertation

Dans un premier temps, les conseils d'école ont pu se prononcer aux mois de juin et de novembre 2017. Puis, la communauté éducative dans son ensemble (directeurs d'écoles, associations de parents, animateurs du périscolaire) a été réunie en Comité de pilotage du Projet Educatif du Territoire de la ville de Chaville (PEdT) le mardi 3 octobre 2017. A la demande de Monsieur le Maire, trois réunions du Comité technique sur les Rythmes Scolaires à Chaville ont été organisées (17 octobre, 2 novembre 2017 et 31 janvier 2018). Enfin, un sondage a été proposé à l'ensemble des parents d'élèves.

Les avis des différents partenaires publics (conservatoire, Atrium) ou associatifs (MJC, Clubs sportifs, associations) ont été recueillis.

Il en est ressorti les résultats suivants :

- Les directeurs d'école et les enseignants sont très majoritairement favorables à une semaine de 4 jours.
- Les associations de parents d'élèves sont partagées.
- Les agents des services périscolaires sont très majoritairement favorables à une semaine de 4 jours.
- Les partenaires publics et associatifs sont unanimes à indiquer leur souhait de développer leurs activités à destination des enfants sur toute la journée du mercredi.
- Les parents, qui ont répondu au questionnaire qui leur avait été adressé, avec un taux de participation de 80 % se prononcent :
 - o Pour l'élémentaire : (962 réponses)
 - à 54 % pour une semaine de 4 jours,
 - à 42 % pour une semaine de 4 jours ½ avec la matinée du mercredi,
 - à 4 % pour une semaine de 4 jours ½ avec la matinée du samedi.

- Pour le niveau maternel : (537 réponses)
 - à 44 % pour une semaine de 4 jours,
 - à 53 % pour une semaine de 4 jours ½ avec la matinée du mercredi,
 - à 3 % pour une semaine de 4 jours ½ avec la matinée du samedi.

Au regard des résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves, des comptes rendus des conseils d'écoles des mois de juin et novembre 2017, de l'avis des agents des services municipaux et de l'avis des membres de la communauté éducative qui ressentaient le besoin d'une coupure dans le rythme de l'enfant en milieu de semaine, il a été proposé au Conseil Municipal du mois de février 2018 de valider l'orientation de l'évolution vers la semaine scolaire de 4 jours.

Donc, dès le lundi 3 septembre 2018, le rythme de la semaine scolaire sera modifié pour les enfants et par conséquent, pour l'ensemble des professionnels intervenant sur les temps scolaires ou périscolaires.

VI/ Emplois du temps de la semaine à compter du 3 septembre 2018

RYTHMES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES MATERNELS

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45-8h30	Accueil du matin (payant)	Périscolaire	Périscolaire	Accueils de Loisirs 7h45 – 18h30	Périscolaire	Périscolaire
8h30 – 11h30	ECOLE	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30		8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
11h30 – 13h30	Pause Méridienne	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
13h30 – 16h30	ECOLE	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30		13h30 – 16h30	13h30 – 16h30
16h30 - 17h	Accueil du soir (payant)	Goûter	Goûter		Goûter	Goûter
17h - 18h30		Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

RYTHMES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES ELEMENTAIRES

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45-8h30	Accueil du matin (payant)	Périscolaire	Périscolaire	Accueils de Loisirs 7h45 – 18h30	Périscolaire	Périscolaire
8h30 – 11h30	ECOLE	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30		8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
11h30 – 13h30	Pause Méridienne	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
13h30 – 16h30	ECOLE	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30		13h30 – 16h30	13h30 – 16h30
16h30 - 18h30	Accueil du soir (payant)	Etudes surveillées	Etudes surveillées		Etudes surveillées	Etudes surveillées

VII/ Réorganisation humaine autour des rythmes scolaires

À la rentrée 2018, tous les élèves bénéficieront de nouveaux rythmes scolaires. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond à un souhait de la communauté éducative de voir une évolution de la semaine scolaire afin de favoriser les apprentissages.

Cette réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à permettre un temps de repos scolaire en milieu de semaine (le mercredi) et d’espérer et de favoriser le maintien de la faculté de concentration des élèves en fin de semaine.

La mise en place au lundi 3 septembre 2018 des nouveaux rythmes scolaires implique une réorganisation des services municipaux liés à la prise en charge du public scolaire et périscolaire sur différents temps de chaque journée.

Concertation

Dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, une phase de concertation avec les agents municipaux a eu lieu de novembre 2017 à mars 2018. La totalité des agents a souhaité retrouver une semaine scolaire de 4 jours.

Les emplois du temps des agents des services Jeunesse & Sports, Périscolaires & Accueils de Loisirs, ATSEM sont modifiés afin de répondre aux nouveaux emplois du temps qui intègrent les souhaits et remarques exprimés au cours de ces derniers mois par l’ensemble des acteurs du territoire.

Ces propositions d'emplois du temps permettent d'identifier concrètement les différents temps de la journée d'un enfant scolarisé dans les écoles de la ville de Chaville à compter de la rentrée de septembre 2018.

La ville s'est donc engagée dans un processus de redéfinition des emplois du temps :

- des ATSEM
- des gardiens des écoles
- des animateurs
- des éducateurs sportifs

Des modifications à ces emplois du temps au terme d'une année d'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires pourront être effectuées.

VIII/ Communication au grand public

4 réunions de concertation avec les partenaires de la communauté éducative

Comité de pilotage du Projet Educatif du Territoire de la ville de Chaville (PEdT) du mardi 3 octobre 2017, réunions du Comité technique sur les Rythmes Scolaires à Chaville du 17 octobre, du 31 octobre, du 2 novembre 2017 et du 31 janvier 2018.

Journal municipal de Chaville

- Le numéro 143 (mars-avril 2018) du Chaville Magazine
Interview de Madame Le Vasseur, maire adjoint déléguée à l'éducation.
- Le numéro 144 (mai-juin 2018) du Chaville Magazine
Présentation des accueils et activités mises en place par les services municipaux et les associations du territoire le mercredi toute la journée.

Site internet de la ville de Chaville - www.ville-chaville.fr

Mise en place en mars 2018 d'une présentation des rythmes scolaires à partir de septembre 2018 avec la mise en ligne de différentes informations :

- Principes d'organisation des Rythmes scolaires
- Emplois du temps scolaire et périscolaire 2018-2019
- Nouvelle proposition du mercredi dans les accueils de loisirs
- Inscriptions pour les prestations enfance 2018-2019

IX/ Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEdT

Les ressources humaines :

L'encadrement de l'ensemble des actions municipales s'appuie sur la communauté éducative dans son ensemble, impliquant aussi bien les animateurs de la ville, les éducateurs de la ville, les enseignants qui le souhaitent, et les associations impliquées auprès du public enfant.

La Ville de Chaville dispose également de filières animation et sportive avec des agents diplômés et compétents, ce qui s'avère être un atout prépondérant en termes d'encadrement pour la mise en place d'activités et d'animations de qualité.

Le projet met en évidence la diversité des connaissances de bases nécessaires pour assurer la mission éducative dans les domaines définis. Dans ce cadre, seront utilisées au mieux les diverses compétences spécifiques de chaque animateur et éducateur, soit au titre de leur formation initiale, soit au titre de leurs acquis personnels liés à leur expérience personnelle et professionnelle.

Chaque animateur et éducateur se doit d'adopter un comportement exemplaire vis à vis des enfants et des jeunes qu'il encadre. Dans le cadre de sa vocation éducative, l'animateur est à la fois porteur de l'image du service public et il sert de modèle aux enfants et aux jeunes.

La ville de Chaville possède ainsi une « Charte des ATSEM » et une « Charte de l'animateur » qui précisent les missions des agents.

Les sites d'accueil collectifs de mineurs :

Pour l'année 2017/2018, il existe sur le territoire communal 8 sites d'accueil d'enfants d'une capacité totale d'accueil de 508 enfants.

- les sites maternels (3 à 5 ans) :
 - Les Pâquerettes effectif maximum de 64 enfants
 - Les Iris effectif maximum de 56 enfants
 - Les Myosotis effectif maximum de 56 enfants
 - Les Jacinthes effectif maximum de 40 enfants
 - Le Muguet effectif maximum de 32 enfants

- Les sites élémentaires (6 à 12 ans) :
 - Les Fougères effectif maximum de 80 enfants
 - Ferdinand Buisson effectif maximum de 80 enfants
 - Paul Bert effectif maximum de 80 enfants

Les sites d'accueil des jeunes :

Il n'existe pas de lieu dédié aux activités proposées aux jeunes dans la mesure où les activités sont réparties sur l'ensemble du territoire (équipements sportifs, sites naturels, Atrium, MJC de la Vallée).

Les activités pour les jeunes mises en place par les services Jeunesse et Prévention Jeunesse de la ville de Chaville ont lieu essentiellement :

- Salle Mantovani du Stade Jean Jaurès
- Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la ville de Chaville
- Espace Mozaic

Les équipements sportifs :

Certaines activités proposées aux enfants et aux jeunes ont lieu au sein des équipements sportifs de la ville.

- 3 gymnases (Colette Besson, Léo Lagrange et Alphonse Halimi)
- 1 terrain de sports collectifs de grand terrain (Jean Jaurès)
- 1 piste d'athlétisme (Jean Jaurès)

- 1 salle de musculation et haltérophilie (Jean Jaurès)
- 3 dojos (Jean Jaurès et Alphonse Halimi)
- 1 salle de boxe (Bas Chaville)
- 1 salle de danse de l'ATRIUM de Chaville
- 6 courts de tennis, dont 3 courts couverts (site sportif Maneyrol)
- 4 terrains de squash (site sportif Maneyrol)
- 2 gymnases des écoles (Anatole France et Ferdinand Buisson)

Les équipements culturels et de loisirs :

- Les salles des accueils de loisirs
- Les salles polyvalentes des écoles
- Les salles informatiques, arts plastiques et bibliothèques des écoles
- Les salles de classe
- La médiathèque municipale
- Les salles de l'ATRIUM de Chaville
- Les salles de l'Espace Culturel et de Loisirs (bâtiment mis à disposition de l'association MJC de la Vallée)

X/ Domaines d'activités prévus dans le PEdT

Le caractère ludique des activités proposées aux enfants et aux adolescents ne s'oppose pas à leur vocation éducative.

Les activités locales seront privilégiées afin d'éviter les déplacements générateurs de fatigue et dispendieux en temps, diminuant d'autant les temps des activités réelles.

Il convient d'éviter la dispersion des activités en consacrant à chacune d'elle un temps suffisant de pratique pour envisager une progression au fil des années et l'acquisition des compétences transférables.

Toutes les activités intègrent une dimension « apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté » qui pourra prendre des formes très diversifiées et approcher des thèmes très variés :

- acquisition de comportements de savoir vivre avec les autres dans la société : la politesse, les règles générales de savoir vivre, le respect mutuel, l'entraide, le civisme et la solidarité, la tolérance et la reconnaissance de la diversité : acceptation du handicap, des personnes âgées ;
- démocratie et nécessité de loi ;
- insertion dans sa ville par sa découverte et la connaissance de sa géographie, de son histoire, des métiers et de sa culture ;
- éducation à la sécurité : sécurité routière, prévention des accidents domestiques, premiers secours, prévention, lutte contre les conduites à risque ;
- éducation aux pratiques quotidiennes de consommation : mode, design des objets, communication visuelle, notion d'économie familiale.

Ces activités doivent amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et lui permettre de développer son sens critique et de faire ses propres choix.

5 thématiques seront proposées aux enfants, aux jeunes et aux adolescents :

Thématique 1 : Artistique

- Musique et le chant choral ;
- Arts plastiques : gravure, dessin, danse ;
- Initiation au théâtre.

Thématique 2 : Culturelle

- la lecture ; initiation à la lecture, sensibilisation à son intérêt ;
- éducation à l'image, au cinéma et au multimédia : les activités visent à la maîtrise des codes de l'image, la rencontre progressive avec les œuvres du patrimoine et de la création, l'appropriation active du langage des images et des sons par la vidéo et le multimédia ;
- Initiation au théâtre.

Thématique 3 : Scientifique et technique

- culture scientifique permettant de mieux comprendre les évolutions techniques et scientifiques, le monde de la recherche ;
- découverte et connaissance de la nature et des techniques, découverte des métiers afférents, bricolage, couture, cuisine et alimentation afin de favoriser l'acquisition de savoirs techniques adaptés à l'âge de l'enfant ;

Thématique 4 : Sportive

- Pratiques physiques et sportives, activités de plein air constituant un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise de son corps, de l'intégration et de la vie sociale ; Un éventail large de disciplines doit permettre une prise de conscience d'aptitudes et un développement harmonieux et favorise le développement de l'autonomie de l'enfant ; capacité d'initiative, prise de responsabilités.
- Actions d'éducation à la santé : connaissances sur le corps, l'hygiène, la nutrition, l'environnement et les conduites à risques.

Thématique 5 : Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

- Architecture, cadre de vie et paysage : sensibilisation à l'environnement immédiat et à l'aménagement de l'espace pour préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie.
- Education à l'environnement : interactions entre l'homme et son environnement urbain ou rural par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique ou scientifique..) et sur les réalités locales (déchets, eau, énergie, patrimoine, transports, flore, faune.....).

XI/ Mercredi journée libérée

1/ Nouvelle proposition dans les accueils de loisirs

La Ville de Chaville propose deux formules d'accueil de loisirs pour la journée du mercredi. L'inscription s'effectue pour l'année, en fonction des places disponibles.

Choix n°1 : journée complète avec déjeuner

Accueils maternels : Les Fougères, Le Muguet, Les Jacinthes, Les Pâquerettes, Les Myosotis

Accueils élémentaires : Paul Bert, Ferdinand Buisson

Choix n°2 : matin et déjeuner

Accueil maternel : Les Pâquerettes

Accueil élémentaire : Anatole France

Mercredi matin

Activités de découverte et d'éveil, organisées en cycles de six à sept séances. Chaque enfant pratiquera 5 cycles d'activités dans l'année sur la base des 5 thématiques.

En début de cycle, les enfants pourront choisir leur activité. Les activités seront proposées par les animateurs du service "Enfance" de la mairie et par des intervenants extérieurs spécialisés. Des sorties culturelles pourront être organisées pour enrichir chaque cycle.

Mercredi après-midi

Les activités proposées l'après-midi seront laissées à l'appréciation du directeur de l'accueil de loisirs et de son équipe d'animation, afin d'adapter l'organisation de la journée. Le rythme des enfants et leur réceptivité guideront la réflexion des équipes.

2/ Les mercredis sportifs et culturels

Le tissu associatif chavillois s'est mobilisé afin de proposer un large éventail d'animations aux enfants et aux jeunes le mercredi toute la journée.

	Matin	Après-midi
Association Sports et Loisirs de Chaville	✓	✓
Atelier d'arts plastiques et de gravure		✓
ATRIUM de Chaville	✓	✓
Club de Tennis de Chaville	✓	✓
Compagnie Cirkalme-toi	✓	✓
Conservatoire de Chaville	✓	✓
Football Club de Chaville		✓
Médiathèque de Chaville	✓	✓
MJC de la Vallée	✓	✓
Sèvres Chaville Boxe 92	✓	✓

XII/ Actions éducatives municipales sur le temps scolaire

A compter de septembre 2018 et dans le cadre du PEdT, la ville de Chaville maintiendra son soutien aux programmes de l'Education Nationale et proposera aux enfants scolarisés et aux jeunes dans les écoles et collèges de la ville un panel d'activités et d'animations.

1/ Education Physique et Sportive à l'école

La natation à l'école

L'Education Nationale a choisi d'intégrer la natation au programme officiel afin de permettre aux enfants d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique mais aussi pour les aider à développer d'autres compétences toutes aussi importantes.

Apprendre à nager en primaire c'est :

- Favoriser son intégration sociale dans le cadre d'une activité sportive ou de loisir
- Développer ses capacités psychomotrices
- Développer sa confiance en soi (vaincre sa peur, être autonome en milieu aquatique)

Le sport à l'école

4 éducateurs sportifs diplômés interviennent dans les écoles et/ou dans les structures sportives de la ville de Chaville et proposent des cycles d'EPS qui s'appuient sur différentes disciplines en fonction de l'âge des enfants (glisse, sports d'équipe, endurance, sport d'opposition, sport de raquettes, gymnastique...).

Des projets ponctuels peuvent être définis avec les enseignants (poney, vélo, cirque...) et des événements annuels sont organisés (cross, tournoi de handball et volley-ball, filles au foot...). Ces activités poursuivent des objectifs éducatifs : la compréhension des consignes, le respect dans le jeu collectif, la tenue vestimentaire adéquat et l'apprentissage de gestes techniques.

2/ Education artistique et culturelle à l'école

3 objectifs fixés par les programmes de l'Education Nationale

- Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire ;
- Développer et renforcer leur pratique artistique ;
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

Des pratiques culturelles et artistiques variées à l'école

La médiathèque : Des animations et des activités pédagogiques sont organisées autour de la lecture selon des thèmes étudiés en classe. Les enfants sont accueillis à la médiathèque ou les animateurs de la médiathèque se déplacent dans l'école. Les enfants apprennent à l'utiliser pour pouvoir ensuite y revenir en famille.

La Ludothèque : Les enfants d'âge maternel et élémentaire sont accueillis au sein de la MJC de la Vallée sur un atelier autour du jeu en tant que pratique : Acte de jouer, respect des règles, jouer ensemble.

L'éducation musicale à l'école : Les professeurs du conservatoire interviennent régulièrement dans les écoles pour apprendre à chanter aux enfants mais aussi pour former les enseignants à la direction d'un chœur. L'initiation musicale est aussi abordée avec la découverte des instruments et la diversité musicale. Des projets ponctuels sont organisés sous forme de chorale.

Les arts visuels : Le « cinéma vient à l'école », c'est une action de sensibilisation autour du cinéma qui permet aux enfants des cycles 2 et 3 d'analyser et de réfléchir sur les affiches, le vocabulaire, l'histoire, les techniques pour comprendre le sens de leur utilisation.

La sortie dans une salle de cinéma est l'occasion de rappeler les règles élémentaires de bonne conduite à respecter, de faire apprécier la vision d'un film sur un grand écran, et de travailler sur le commentaire d'une œuvre cinématographique.

Les activités artistiques : des associations interviennent ponctuellement sur des projets de dessin, de gravures, de céramique.

3/ Actions menées par le service jeunesse de la ville de Chaville

Les actions éducatives proposées doivent permettre le brassage des jeunes de 10-17 ans et des acteurs de la communauté éducative en faisant la promotion des sites Chavillois qui œuvrent pour la Jeunesse : Médiathèque, MJC de la Vallée, Mission Locale, Action Jeunes, Atrium, Maison de l'enfance et de la Jeunesse.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a pour vocation d'être une force de proposition à l'intention de la municipalité en exercice, il se réunit 6 fois par an avec les élèves élus de cinquième et de quatrième des deux établissements chavillois.

L'action « Journée citoyenneté » vise à faire se rencontrer les élèves des deux établissements scolaires de la ville de Chaville à différents moments (Conseil Municipal des Jeunes, Journée Citoyenneté Collège, visite de l'Assemblée nationale) tout en leur rappelant leurs droits et devoirs.

L'action « Bref j'ai un Ado » part de constats partagés lors des réunions du CLSPD. Cette action propose ainsi une aide concrète aux jeunes en organisant des rencontres, des échanges de manière indépendante ou conjointe et ainsi souhaite prévenir les risques (sexualité, addictions, risques auditifs, sécurité routière, citoyenneté).

L'action « Permis Piéton » est une grande opération nationale de prévention du risque piéton pour les enfants de CE2, qui enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.

Les actions « sécurité routière » mettent en place au sein des cycles d'Education Physique et Sportive des établissements des actions de préventions routières par la pratique ludique et sportive du VTT lors de parcours de manipulation et de sorties en forêt pour les classes CM1.

Le « Permis Internet pour les enfants » est un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants de CM2 et de leurs parents.

L'action « éducation routière dans les établissements scolaires », la Police Nationale interviendra dans les collèges (CM2 et 6^{ème}). Les cours seront dispensés par le Centre d'Education Routière de Villeneuve la Garenne et le commissariat de Sèvres.

L'action « vacances jeunesse » propose des rencontres et des échanges avec les jeunes de 10-17 ans sur le temps extrascolaire. Ces échanges permettent de travailler le lien social et de favoriser l'accès à tous les jeunes aux savoirs et à la culture. Ils permettent également de mieux cerner les besoins des uns et des autres et de communiquer autour des ressources existant sur notre territoire et de tout autre évènement se déroulant dans la ville. (Aides aux projets, insertion professionnelle avec la mission locale, MJC de la Vallée, séjours, activités loisirs etc...).